

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mercredi dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Philippe GALL, Noël GARDEN, Julien FIAT, Christophe RUET

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe PROUVOST, Béatrice FIAT

**Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ
Christophe PROUVOST donne pouvoir à Noël GARDEN**

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-12 : AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Maire,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2023 qui se résument comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

-DONNE ACTE au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------------------|---------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2022 | 223 248.73€ |
| Résultat de l'exercice 2023 | - 89 522.50€ |
| Résultat cumulé au 31 décembre 2023 | 133 726.23€ |
| Restes à réaliser | - 198 696.94€ |
| Résultat définitif | - 64 970.71€ |

SECTION FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|
| Résultat à la clôture de l'exercice 2022(a) | 249 100.22€ |
| Part affectée à l'investissement en 2022 = c/1068de 2023 (b) | 25 000.00€ |
| Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b) | 224 100.22€ |
| Résultat de l'exercice 2023 (d) | 91 986.97€ |
| Résultat cumulé au 31 décembre 2023 (c+d) | 316 087.19€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DECIDE d'inscrire à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté :251 116.48 €

DECIDE d'inscrire à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit 133 726.23 €

DECIDE d'inscrire à la section recette d'investissement – article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 64 970.71

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

